

3.3 Établissement des radiocommunications.

L'entrée dans la zone de responsabilité de l'AFIS est subordonnée à l'établissement d'un contact radio préalable avec l'organisme AFIS de Bafoussam sur la fréquence appropriée

— **Cinq minutes au moins avant l'entrée dans la zone de responsabilité de l'AFIS**

3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Poursuivre le vol à l'altitude de 1500 FT/QFE
- Effectuer un vol circulaire face à la Tour de Contrôle à 1500 FT/QFE en attendant les signaux optiques de la Tour.
- Choisir le sens d'atterrissage en fonction des indications de la manche à air.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART

4.1 Sortie de la zone de responsabilité AFIS de Bafoussam

- Départ vers le Nord, par les points W1 NW ou E1 E NE
- Départ vers le Sud, par les points W1, S1 et S
- Départ vers l'Ouest, par les points W1 et W
- Départ vers l'Est, par les points E1 E et SE

4.2 Panne de radiocommunication

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.